Modèle de délibération pour le plan de formation de la collectivité territoriale

Délibération du conseil municipal en date du……..

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l’avis du CT en date du……

Objet : plan de formation au profit des agents de la (collectivité)

Madame, Monsieur le Maire ou Président rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de …… à compter du …….

La loi de 2007 rappelle l’obligation de tout employeur public d’établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

La charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques,

Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,

Le règlement de formation propre à la collectivité

… Tout autre élément jugé utile, à votre appréciation.

Ces propositions d’actions pourront au cours de la période retenue faire l’objet d’adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l’actuelle proposition pour l’adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’approuver le plan de formation tel qu’il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de l’Eure.

Date d’effet (pas d’effet rétroactif) :

Délibéré en séance du……

Le Maire (ou Président),